



Un architecte-conseiller gratuitement à votre disposition

Propriétaires, vous souhaitez **construire, agrandir ou réhabiliter** votre habitation.

Vous pouvez bénéficier de l'aide **gratuite** d'un **architecte-conseiller** du CAUE de l'Ain, organisme départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977. Vous éviterez ainsi beaucoup d'embûches mais resterez les seuls maîtres de votre projet.

Avant d'engager les formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, demandez le conseil d'un architecte du CAUE

en vous inscrivant sur notre site internet www.caue01.org

Un rendez-vous sur le terrain pourra vous être proposé en cas de besoin.

Un compte-rendu de visite vous sera transmis, ainsi qu'au service instructeur.

